

Le code d'usage du C.D.I.

Contrat individuel

Ce que je peux faire au C.D.I. :

- ✓ Je peux trouver des informations grâce à des encyclopédies, des dictionnaires, des livres documentaires, pour une recherche demandée par le professeur ou tout simplement pour le plaisir.
- ✓ Je peux lire des romans, des revues, des BD.
- ✓ Je peux explorer des cédéroms ou faire des recherches sur un ordinateur.

Conditions de prêt :

- ✓ Je peux emprunter des romans pour une durée de trois semaines ainsi que les revues pour une semaine, à l'exception du numéro du mois en cours qui doit rester à disposition de tous.
- ✓ Les documentaires sont exclus du prêt car chacun doit pouvoir trouver sur place les informations qu'il cherche.

Conditions d'accès :

- ✓ Si j'ai besoin de consulter des documents, de faire une recherche ou si je désire simplement lire, je peux venir au CDI dès que j'ai une heure de libre (inscription auprès de la Vie Scolaire), sauf si le C.D.I. est réservé à une classe (le planning est affiché à l'entrée du C.D.I.).
- ✓ Les devoirs et leçons se font en permanence !

Ce que je dois faire :

- ✓ En entrant, je dois prendre mes affaires nécessaires pour mon travail de recherche, déposer mon sac à l'entrée du C.D.I. et donner mon carnet de liaison à la documentaliste (les élèves ayant oublié leur carnet de liaison ne seront pas acceptés).
- ✓ Je dois arriver en début d'heure (comme pour n'importe quel cours) et ne partir qu'à la sonnerie. Aucune sortie n'est autorisée.
- ✓ Je dois respecter le lieu et mes camarades qui l'utilisent, ainsi que les documents et les équipements mis à ma disposition. Je range les documents à leur place après utilisation.

Attention !

Le C.D.I. est un lieu privilégié où chacun doit pouvoir trouver des conditions de travail et de lecture idéales. **Les conversations (toujours en rapport avec le travail scolaire) se feront donc en chuchotant.** Tout élève trop bruyant, indiscipliné ou n'effectuant pas un travail ou une activité en relation avec le C.D.I. sera immédiatement renvoyé. **Les élèves qui dégradent le matériel mis à leur disposition seront exclus définitivement et seront sanctionnés.**